

Directeur du Service Médical de la police intégrée

Cellule de contrôle (DSDM-CC)

**Rue Fritz Toussaint, 8
1050 BRUXELLES**

Ce volet doit être envoyé par la poste dans les 24 heures à l'adresse susmentionnée.

Nom et prénom de l'expéditeur :
Rue et n° :
Code postal:.....Commune:.....

Adresses des Centres Médicaux Provinciaux (en cas de convocation)

PMC BRABANT (Complexe Jardins de la Couronne) Avenue de la Couronne, 145F - 1050 BRUXELLES	02 / 642.77.13
CMP NAMUR Rue Bertrand Janquin, 70 - 5100 JAMBES	081 / 32.33.35
CMP LIEGE Rue Verte Voie, 1 - 4041 VOTTEM	04 / 228.67.01
CMP HAINAUT Rue Docteur Pircard, 66 - 6040 JUMET	071 / 25.84.66
CMP LUXEMBOURG Rue de Neufchâteau, 132 - 6700 ARLON	063 / 21.43.86
PMC OOST-VLAANDEREN Groendreef, 181 - 9000 GENT	09 / 237.14.67
PNC WEST-VLAANDEREN Zandstraat, 148 - 8200 BRUGGE (Sint-Andries)	050 / 45.77.35
PMC ANTWERPEN Boomsesteenweg, 180 - 2610 ANTWERPEN (Wilrijk)	03 / 829.70.71
PMC LIMBURG Luikersteenweg, 228 - 3500 HASSELT	011 / 28.73.86

Zone ou Service de police

Dénomination :.....

Adresse :.....

.....

.....

Téléphone :.....

Cachet de la zone ou du service de police.

Ce volet administratif doit être envoyé par la poste
dans les 24 heures
à l'adresse susmentionnée.

Codes des incapacités à certaines activités de la fonction :

- 01. Exercices de tir
- 02. Equitation
- 03. Conduite de moto
- 04. Détention d'une arme à feu
- 05. Services nuisibles pour le dos
- 06. Service de nuit
- 07. Apte à travail adapté :

Remarque : Tout médecin est à même de proposer une incapacité à certaines activités de la fonction. La durée de cette incapacité partielle ne peut excéder le mois (30 jours).

